



## Programme de formation

**Du 01 décembre 2021 au 05 janvier 2022**

1er décembre 2021 - 18H30 - 20H30

5 janvier 2022 - 18H30 - 20H30

**Barberaz**

Mairie de Barberaz

# Maîtriser ses droits, ses obligations et accéder aux informations pour exercer pleinement son mandat d'élu-e local-e

## Pourquoi cette formation?

Pour bien exercer leur mandat, les élu-es locaux doivent respecter un certain nombre d'obligations, faire respecter leurs droits et accéder aux informations. Conçue en deux temps, cette formation lors permettra, lors d'une première session (1er décembre 2021) de mieux connaître les textes qui régissent leur statut, de détailler leurs devoirs, et d'analyser leurs droits. Exemples à l'appui, elle leur permettra de mettre à profit les outils à leur disposition afin de pouvoir agir dans les règles que la loi leur fixe. La deuxième session (5 décembre 2022) s'attachera à une démarche fondamentale dans l'exercice du mandat : savoir trouver et exploiter les informations pour agir en connaissance de cause. Car accéder aux informations est à la fois un droit d'élu-e, mais aussi un devoir pour qui veut pouvoir débattre, voter de manière éclairée dans sa collectivité, et en rendre compte aux administrés.

## Objectifs opérationnels

- Connaître le statut d'élu-e local-e et les obligations attachées à son mandat
- Appréhender ses droits, notamment celui d'accès aux informations, afin de les faire valoir
- Savoir trouver les informations nécessaires, et les exploiter, pour prendre des décisions en connaissance de cause et rendre compte auprès de la population

## Contenu

### 1er décembre 2021 – 18H30 - 20H30

#### Le statut des élu-es locaux

Ce que dit la loi

Focus: un règlement intérieur démocratique

#### Les droits et les obligations des élu-es territoriaux

L'état d'esprit



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale

3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil

Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80

Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z

cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



## Programme de formation

**Du 01 décembre 2021 au 05 janvier 2022**

1er décembre 2021 - 18H30 - 20H30

5 janvier 2022 - 18H30 - 20H30

**Barberaz**

Mairie de Barberaz

Les principes

Les contextes

Les contraintes

**5 janvier 2022 – 18H30 - 20H30**

**Le droit à l'information**

**S'emparer de l'information avant les décisions**

**Accéder aux documents après les décisions**

**Suivre les actes pris**

**Informers correctement la population**

## **Méthode pédagogique et pré-requis**

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Alternance d'apports juridiques, de jurisprudences et d'exemples

Les temps d'échange seront particulièrement privilégiés pour illustrer le propos et adapter les problématiques aux situations vécues par les participants

## **Intervenant**

Raymond Avrillier – ingénieur d'étude, formateur et consultant – maire-adjoint honoraire



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale

3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil

Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80

Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z

cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>